

Hyloris annonce l'approbation de Maxigesic® IV au Royaume-Uni et en Irlande

Maxigesic® IV offre une alternative de gestion de la douleur non opioïde à double mode d'action par rapport aux analgésiques traditionnels

Liège, Belgique – 19 octobre 2021 – Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Bruxelles : HYL), une société biopharmaceutique spécialisée engagée à répondre aux besoins médicaux non satisfaits en réinventant les médicaments existants, annonce aujourd'hui la nouvelle extension de l'empreinte européenne de Maxigesic® IV, une nouvelle combinaison unique de 1000 mg de paracétamol et 300 mg d'ibuprofène en solution pour perfusion, pour le traitement de la douleur post-opératoire.

Maxigesic IV a maintenant obtenu les approbations réglementaires au Royaume-Uni et en Irlande, augmentant ainsi le nombre de pays dans lesquels le partenaire d'Hyloris, AFT Pharmaceuticals, a obtenu l'approbation réglementaire pour Maxigesic IV à 27 pays, dont 21 pays à la fin mars 2021. Kensington Pharmaceuticals Ltd., le distributeur pour le Royaume-Uni et Jed Pharma Ltd, le distributeur en Irlande, se préparent maintenant à commencer les ventes au premier trimestre 2022.

Chaque année, plus de 3,1 millions d'interventions chirurgicales sont effectuées au Royaume-Uni et en Irlande, et le marché de la douleur postopératoire dans ces pays devrait atteindre 122,1 millions de dollars d'ici 2028 à un taux de croissance annuel composé de 13,23 % de 2017 à 2028.¹

Stijn Van Rompay, Chief Executive Officer d'Hyloris, a ajouté : *“Maxigesic IV est un traitement révolutionnaire de la douleur sans opioïde, offrant aux chirurgiens une alternative bien tolérée et efficace aux opioïdes hautement addictifs. Nous sommes très heureux que Maxigesic IV gagne du terrain avec des approbations réglementaires supplémentaires et, avec nos partenaires, nous sommes impatients de rendre le produit disponible sur ces marchés clés.”*

Maxigesic IV a été développé dans le cadre de l'accord de collaboration signé en 2012 entre Hyloris et AFT Pharmaceuticals. Le produit est actuellement sous licence dans plus de 100 pays à travers le monde, a été enregistré dans 27 pays et est maintenant lancé dans 5 pays. Maxigesic IV est protégé par plusieurs brevets délivrés et demandes de brevet en cours.

À propos de Hyloris Pharmaceuticals

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée qui identifie et libère le potentiel caché des médicaments existants au profit des patients, des médecins et du système de santé. Hyloris applique son savoir-faire et ses innovations technologiques aux produits pharmaceutiques existants et a constitué un vaste portefeuille breveté de 13 produits à valeur ajoutée, reformulés et réutilisés, qui pourraient offrir des avantages considérables par rapport aux alternatives actuellement disponibles. En dehors de son objectif stratégique principal, la société a également 3 produits génériques à haute barrière en phase de développement et d'enregistrement. Deux produits sont en phase initiale de commercialisation avec des partenaires : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement de la douleur postopératoire non opioïde. La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur la voie réglementaire 505 (b) 2 de la FDA, qui est spécifiquement conçue pour les produits pharmaceutiques pour lesquels la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Cette voie peut réduire le fardeau clinique requis pour mettre un produit sur le marché, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire

¹ Aperçu du marché de la douleur postopératoire, épidémiologie et prévisions de marché – 2028 – DelveInsight



les coûts et les risques. Hyloris est basé à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, visitez www.hyloris.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Hyloris Pharmaceuticals :

Marieke Vermeersch

VP Relations Investisseurs et Communications d'Entreprise

investorrelations@hyloris.com

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

